

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 septembre 2015

Le 15 septembre 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, K. BYSTRICKY, S. CLERC, M. COCHE, SN. FEHR, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, JL. CHAMPEAUX, P. ESPAGNO, JM. LASSUS, S. RICCI (absent pour les 5 premiers sujets à l'ordre du jour, procuration donnée à M. X. de BOISSEZON), J. SEGERIC

Secrétaire de séance : Xavier de BOISSEZON

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 24 juin 2015

1/17 – Modification des statuts du Sicoval : transfert de compétence en matière de communications électroniques

2/17 – Désaffiliation du Conseil Départemental au Centre de gestion

3/17 – Travaux d'éclairage d'un arrêt TAD – Chemin du Causset

4/17 – Contrats CUI – animateurs ALAE

5/17 – Subvention

6/17 – Décision Modificative n°1

7/17 – Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Groupement de commandes

8/17 – Avancée du projet Club-House Tennis

9/17 – Approbation agenda d'accessibilité programmée

10/17 – Mouvement du personnel

11/17 – Achat d'un tracteur

12/17 – Projet de la STEP de Menrhume

13/17 – Charte qualité de l'éclairage public

14/17 – Désignation de représentants à la CLECT

15/17 – Convention Salle Jappeloup

16/17 – Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 juin 2015

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/17 – Modification des statuts du Sicoval : transfert de compétence en matière de communications électroniques

Monsieur le Maire expose le sujet qui consiste à transférer à la communauté d'agglomération au titre des compétences supplémentaires les compétences de la communauté pour les communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités, à savoir :

- L'établissement et l'exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
 - Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)
- L'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment:
 - Mise à disposition de fourreaux,
 - Location de fibre optique noire,
 - Hébergement d'équipements d'opérateurs,
 - Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet,
 - Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).
- La fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée ».

Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2/17 – Désaffiliation du Conseil Départemental au Centre de gestion

Monsieur le Maire expose le sujet.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a été destinataire d'une demande de désaffiliation adressée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est affilié à titre volontaire au CDG31, depuis la création de ce dernier.

Le Conseil Départemental sollicite sa désaffiliation auprès du CDG31 et son adhésion au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53 du 26/01/1984 institué par délibération du Conseil d'Administration du CDG31 en date du 17 décembre 2014, afin de bénéficier notamment du secrétariat des instances médicales.

Conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, « *il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés* ».

Ce droit d'opposition s'effectue dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information (article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985).

En conséquence, il appartient à toute structure affiliée au CDG31 d'informer le CDG31 de toute opposition à la demande de désaffiliation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par voie de courrier.

Monsieur le Maire soumet au vote la résolution de se prononcer en faveur de la désaffiliation du Conseil Départemental au Centre De Gestion de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

3/17 – Travaux d'éclairage d'un arrêt TAD – Chemin du Causset

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 22 Décembre 2014 concernant l'éclairage d'un arrêt de bus TAD Chemin du Causset, le SDEHG a réalisé l'étude de la fourniture et la pose d'un appareil d'éclairage public de type routier sur poteau béton existant, la fixation par console tubulaire 1,50m et la pose d'un interrupteur astronomique. La lanterne sera équipée en 70W SHP, capot en aluminium, vasque plate en verre trempé, 1P66.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

○	TVA (récupérée par le SDEHG)	172€	
○	Part SDEHG	579€	
○	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	386€	
	Total		1 137 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et de l'autoriser à s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

4/17 – Contrats CUI – Animateurs ALAE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie COCHE pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Pour faire suite au Conseil Municipal du 24 juin dernier, il est proposé de créer deux contrats Uniques d'Insertion (CUI) pour les nouveaux animateurs de l'ALAE.

Ces CUI sont conclus pour une durée d'un an renouvelable. La durée du travail est fixée à 20h00 par semaine à annualiser.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et de :

- créer les deux postes d'animateur ALAE en CUI
- L'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

5/17 – Subvention

Monsieur le Maire expose avoir reçu une demande de Monsieur SADRIN le 14 avril 2015 à propos de la participation de son fils aux jeux mondiaux des transplantés en Argentine fin août 2015 en tant que membre de l'équipe de France pour les compétitions de tennis, natation et athlétisme.

Il propose une participation financière de la commune à hauteur de 100€ à l'attention de Transforme, l'association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés.

Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

6/17 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre ESPAGNO d'exposer le sujet. Il s'agit d'écritures techniques pour de simples transferts entre lignes budgétaires.

Diminution sur crédits ouverts :

Chapitre 11 : 23 100€

Chapitre 65 : 2 300€

Augmentation sur crédits ouverts :

Chapitre 12 : 20 000€

Chapitre 67 : 5 300€

Chapitre 65 : 100€

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la résolution d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 décrite ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme CLERC et M. LASSUS).

7/17 – Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Groupement de commandes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François BLACHEZ, en charge de ce projet.

Dans le cadre du programme “Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte” (TEPCV), Monsieur BLACHEZ rappelle que le Sicoval a obtenu une dotation du Ministère de l’Environnement à consommer dans les trois ans à venir, environ 200 000€ attribués en rénovation énergétique dont 30 000€ pour la phase des audits.

Celle-ci est envisagée pour la rénovation des bâtiments publics, pour les pistes cyclables et pour l’optimisation des trois stations d’épuration les plus énergivores sur le territoire du Sicoval.

Douze communes et le Sicoval ont identifié des bâtiments à réhabiliter. Pour la commune de Vigoulet-Auzil il s’agit de l’école primaire dont le coût annuel de chauffage s’élève à 18k€.

Ainsi, le Sicoval propose aux communes de participer à un marché groupé d’audits énergétiques de leurs bâtiments. Cette organisation apporte plusieurs intérêts:

- Le volume permettrait d’obtenir des tarifs très compétitifs
- Le Sicoval serait le payeur, les études pourraient par conséquent être subventionnées jusqu’à 80% par TEPCV
- Le reste à charge pour la commune serait modique. Les modalités de la refacturation sont en cours d’étude par les services du Sicoval.
- Le principe du marché à bons de commande n’oblige pas à passer la commande. La commune peut donc se positionner sur ce marché rapidement sans risque de dépense non maîtrisée.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la résolution visant à :

- Approuver le projet présenté
- L’autoriser à signer tout document s’y rapportant, notamment le projet de convention constitutive d’un groupement de commandes pour la réalisation d’audits énergétiques des bâtiments publics du territoire du Sicoval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l’unanimité de ses membres présents et représentés.

8/17 – Avancée du projet Club-House Tennis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis CHAMPEAUX, en charge de cette opération d’aménagement du plateau sportif composée de 2 projets.

1/ Club House du Tennis

M. CHAMPEAUX rappelle les étapes passées du projet. L’expression de besoins et les spécifications techniques ont été rédigées en étroite collaboration avec Monsieur le Président du Club de Tennis. Suite à débat, il a été décidé de garder le WC de construction récente ainsi que l’abri actuel mais de détruire la cabane. Il a été également décidé de construire le nouveau bâtiment dans le prolongement du bâti actuel. Un Appel Public à Consultation en vue de la notification d’un marché a été publié début juillet. 10 demandes de dossier ont été reçues mais aucune offre remise à l’échéance de dépôt fin juillet. La procédure a alors dû être déclarée infructueuse.

Avant de lancer la procédure, plusieurs architectes avaient été contactés. Suite à la déclaration d’infructuosité, il a été décidé de consulter l’architecte le moins-disant, Monsieur MACLOU, pour réaliser des plans en août. Il est donc proposé de retenir le devis établi par le maître d’œuvre pour un

montant de 3600€ HT, en la personne de Monsieur MACLOU, architecte chargé de la réalisation du projet. Ce dernier se verra confier une mission complète de maîtrise d'œuvre englobant études de sol et consultation des entreprises pour un montant de travaux estimé à 50k€ HT.

M. CHAMPEAUX termine son exposé en précisant que le projet est sur les rails et qu'on peut avoir une confiance raisonnable dans la tenue de l'enveloppe budgétaire des travaux, sauf imprévu.

2/ City Park

M. CHAMPEAUX rappelle que le projet de terrain multi-sport, jeux d'enfants et équipements de fitness, maintenant baptisé City Park, a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la réunion publique du 26 mai dernier.

Il avait été programmé lors de l'élaboration du budget d'aménager un city park au niveau de l'actuel terrain synthétique. Le cout global de cette opération s'élève à 45 452€ HT, options comprises.

Il est proposé que cette opération d'aménagement du plateau sportif fasse l'objet de demandes de subvention pour un investissement global de 100 k€ HT.

M. le Maire précise que le financement sera étalé sur 2 ans.

M. BLACHEZ demande ce qui est prévu pour l'isolation du Club House du Tennis. M. CHAMPEAUX répond que le bâtiment répondra aux normes RT 2012.

M. LASSUS demande si on doit considérer qu'il s'agit d'un ou 2 projet(s). M. le Maire répond qu'il y aura une seule demande de subvention globale et que le principe du City Park a été acté lors du vote du budget 2016. M Lassus répond qu'une demande de subvention commune n'exclut pas un vote séparé pour chaque projet.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la résolution de demande de subventions auprès des organes compétents tels que le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution par 11 voix pour et 3 voix contre (Mmes CLERC et FEHR, M. LASSUS).

Mmes CLERC et FEHR et M. LASSUS précisent qu'ils sont opposés au projet de « City Park ».

9/17 – Approbation agenda d'accessibilité programmée

M. le Maire donne la parole à M. BONSTAIN pour présenter le sujet.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1er janvier 2015. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 6 ERP, sur 3 ans. Au vu des coûts très significatifs annoncés initialement, une étude menée pour trouver des solutions les plus économiques possibles a débouché sur un projet pour la

commune estimé à environ 20k€ HT. Les principaux bâtiments concernés sont l'école, la mairie, l'église et la maison des associations.

L'accessibilité du Centre Culturel est à appréhender dans le cadre de sa réhabilitation globale: c'est la raison pour laquelle, elle ne figure pas au programme de l'Ad'Ap.

L'obtention d'un délai supplémentaire de 3 ans pour se mettre aux normes nécessite de déposer le dossier en préfecture d'ici le 27 septembre.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la résolution :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée, tel que présenté
- De prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

10/17 – Mouvement du personnel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOMSTAIN pour présenter ce point à l'ordre du jour. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par le nouveau directeur de l'ALAE, il est proposé de créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2eme classe à temps complet.

De la même façon, il est proposé de créer un poste d'agent administratif 1^{ere} classe à temps complet.

M. BOMSTAIN détaille le coût de ces mesures.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la résolution visant à :

- Créer un poste d'Adjoint d'animation principal 2eme classe à temps complet
- Créer un poste d'Agent administratif 1^{ere} classe à temps complet
- Supprimer les postes actuels d'adjoint d'animation et d'agent administratif 2eme classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette résolution par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. De BOISSEZON et ESPAGNO).

11/17 – Achat d'un tracteur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOMSTAIN pour présenter ce point inscrit à l'ordre du jour.

En raison de l'ancienneté et de l'usure du tracteur utilisé par les espaces verts, il avait été programmé lors de l'élaboration du budget de remplacer le tracteur.

Suite à la réception de plusieurs devis, il est proposé de retenir l'offre la moins-disante reçue de Lauragais Motoculture d'un montant de 19 112.80 € HT

Le service des espaces verts a également besoin d'un petit motoculteur. A ce titre, un devis de Lauragais Motoculture a été reçu pour un montant de 491.67€ HT

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'achat d'un tracteur et d'un motoculteur selon les devis de Lauragais Motoculture pour un montant total hors taxes de: 19 604.47 €

Vu le montant de l'achat, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental

12/17 – Projet de la STEP de Menrhume

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur de BOISSEZON présente le sujet. Il expose brièvement les avantages et inconvénients des deux solutions techniques pour la STEP de Menrhume: bio-disques sur le site actuel de la STEP et filtres plantés de roseaux sur le champ situé au-dessus du site actuel, avec une 1^{ère} tranche de 600 EH (Equivalents Habitants) et à long terme une 2^{ème} tranche de 400 EH supplémentaires.

M. de BOISSEZON propose de demander au Sicoval de réaliser une étude de faisabilité technique des 2 solutions exposées.

M. le Maire exprime le souhait que la STEP du Cimetière soit à terme transférée sur celle de Pierre Fabre qui serait alors transformée en filtres plantés de roseaux.

M. LASSUS indique que le projet initial concernait la seule réhabilitation de la station de Menrhume, et fait part de son opposition à l'extension de la STEP de Menrhume à 1000 EH.

S'ensuit un débat conclu par M. de BOISSEZON qui précise que l'objectif de l'étude demandée au Sicoval est de disposer d'éléments de comparaison rationnels entre les 2 solutions.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire soumet la résolution visant à demander le lancement rapide par le Sicoval d'une étude de faisabilité technique des 2 solutions présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 11 voix pour et 3 voix contre (Mmes CLERC et FEHR, M. LASSUS), Monsieur le Maire à demander au Sicoval le lancement de cette étude.

13/17 – Charte qualité de l'éclairage public

M. le Maire donne la parole à M. BLACHEZ pour exposer le sujet.

Depuis 2012, le Sicoval œuvre à la réalisation de son plan climat énergie territorial. Une des actions prévues est la réalisation d'une Charte Qualité Eclairage Public afin d'appliquer sur le territoire une gestion responsable de l'éclairage public répondant aux enjeux économiques, environnementaux et de sécurité.

Il est constaté, tant à l'échelle nationale que sur le territoire du Sicoval, une pollution lumineuse ainsi qu'un poids croissant des factures d'énergie liées à l'éclairage, sur les budgets publics. Or, des actions peuvent être menées pour adapter l'éclairage public sur le territoire.

La Charte Qualité Eclairage Public recense les engagements pris par les signataires et les préconisations techniques pour « un éclairage juste ». Ce document a vocation de devenir un outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrages publics (communes, Sicoval,...) et privés (aménageurs, promoteurs, ...).

Quatre ateliers participatifs ont été organisés pour élaborer, en concertation, la charte présentée en

Conseil de Communauté. Les acteurs suivants ont été associés : les élus et services des communes, le SDEHG, l'agence locale de l'énergie Soleval, l'Agence Régionale Pour l'Environnement et les techniciens et élus du Sicoval en charge des travaux, de l'aménagement et de l'environnement. La charte prévoit des recommandations et préconisations (ex. arrêt de l'éclairage la nuit, diminution de l'intensité, ...).

La charte devait être signée par le Président du Sicoval et par les Maires des communes le souhaitant lors de la manifestation nationale « du jour de la nuit » le 10 octobre 2015, mais le Sicoval vient d'envoyer un courrier annonçant un report de la signature à cause de désaccords subsistant avec le SDEHG (Syndicat d'Electricité de Haute-Garonne).

M. Le Maire précise qu'à chaque fois que des ampoules devront être changées, elles le seront par des LED. Il se prononce contre l'arrêt complet de l'éclairage la nuit pour des raisons de sécurité et de signalisation urbaine. Enfin il précise qu'on pourrait par contre diminuer l'intensité de l'éclairage pour faire des économies.

M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la signature de la charte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la charte qualité éclairage public sur Sicoval.

14/17 – Désignation de représentants à la CLECT

M. le Maire informe que le Conseil Municipal doit proposer deux élus, un titulaire et un suppléant, afin de représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Sicoval. Il demande si des élus sont volontaires. Monsieur Pierre ESPAGNO et Monsieur Stéphane RICCI se portent volontaire pour être respectivement membres titulaire et suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur Pierre ESPAGNO représentant titulaire à la CLECT et Monsieur Stéphane RICCI représentant suppléant.

15/17 – Convention Salle Jappeloup

M. le Maire expose le besoin ponctuel d'une grande salle supplémentaire sur la commune pour organiser certains événements, ce qui nous amène à demander l'utilisation de la salle Jappeloup du club hippique pour cela.

Monsieur le Maire explique en détail les teneurs de la convention qui prévoit, en contrepartie de la mise à disposition gracieuse de la salle, la taille des haies du parking du Club Hippique par le personnel communal.

M. le Maire soumet ensuite au vote du Conseil Municipal la signature de la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16/17 – Questions diverses

M. de BOISSEZON fait le point sur le projet de marché pour la révision du PLU. Il précise que la consultation est en cours et que les offres reçues sont en cours d'analyse.

M. CHAMPEAUX rend compte du forum des associations qui s'est tenu le 5 septembre. Il évoque la soirée Népal du 25 septembre visant à récolter des fonds pour venir en aide au peuple népalais victime du terrible tremblement de terre, soirée organisée par l'ensemble des associations. Le 26/9 aura lieu le vide-grenier suivi d'une soirée grillades organisée par le Comité des Fêtes. Enfin il annonce que les Randovalés prévues le 27 septembre passeront par Vigoulet-Auzil et que le prochain numéro du Lien sortira mi-October.

M. BOMSTAIN indique que les travaux de curage des fossés chemin de la Rivière et chemin d'Auzil vont démarrer. Le curage des autres fossés sera fait progressivement. Il fait également part de son inquiétude suite à la mise en place de la redevance incitative avec par exemple le risque de décharges sauvages. Il aurait personnellement préféré l'installation de containers à déchets collectifs.

Mme BAYOT informe de la tenue d'une assiette gourmande le jeudi 17 septembre après le marché de plein vent. Elle évoque la sortie prévue le 25 septembre au château de la Réole. Enfin elle précise que les cours de peinture et dessin du jeudi après-midi démarreront début octobre.

Mme FEHR souhaiterait savoir où en est le projet de sécurisation de l'avenue des Pyrénées. M. le Maire répond que le plan d'investissement pluriannuel ne permet qu'un projet par an à cause des subventions. La sécurisation de l'avenue des Pyrénées est donc prévue en 2016. M. BOMSTAIN en profite pour préciser qu'il est en attente de devis du Sicoval pour la pose de ralentisseurs de type coussin berlinois.

M. LASSUS demande où en est l'étude de la signalisation routière par le Sicoval sur le budget dit « des amendes de police ». M. le Maire répond que, d'une part, les panneaux de signalisation sur les routes départementales dépendent du Conseil Départemental, et que, d'autre part, le correspondant du Sicoval pour les travaux sur la commune vient de changer, ce qui retarde certaines actions.

Mme FEHR souhaiterait disposer d'éléments sur l'efficacité des radars pédagogiques et pose la question de la possibilité de faire installer un tel radar avenue des Pyrénées. M. LASSUS demande que soit lancée une étude de sécurisation des arrêts du TAD. M. le Maire et M. BOMSTAIN répondent que la seule réponse de sécurisation à court terme est la pose de coussins berlinois. Mme BYSTRICKY précise que le sujet de la sécurisation des arrêts du TAD a été évoqué lors d'une réunion en juillet avec le Sicoval et Tisseo.

M. RICCI indique qu'une réunion publique sur la redevance incitative se tiendra le 1^{er} octobre. Le Sicoval en expliquera les raisons et les principes. Il évoque également la possibilité de devoir voter à nouveau pour les élections départementales suite au recours de la liste perdante.

M. le Maire fait part du souhait des conseillers d'étudier la possibilité d'accueillir une famille de réfugiés syriens dans l'ancienne école. Il précise que les habitants volontaires pour en accueillir peuvent s'adresser à la Mairie.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h00.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

Kerstin BYSTRICKY

Sylvie CLERC

Marie COCHE

Sylvie-Nathalie FEHR

Jean-Marc LASSUS

Sylvie MOUQUET